



Contestation amende et saisie bancaire

Par AlexiaPn

Bonjour, j'écris sur ce forum car malheureusement je n'ai aucun interlocuteur à qui m'adresser et je me retrouve a ce jour complètement démunie.

J'ai reçu le 28 novembre 2022, une "amendes et condamnations pecuniaires" pour non apposition de mon certificat d'assurance pour ma voiture. L'infraction se serait déroulée en région parisienne au mois d'août. Sur l'avis reçu c'est indiqué que c'est une décision de justice du 3 novembre 2022. Il s'agit bien du modèle de ma voiture ainsi que de mon numéro de plaque mais je n'ai jamais été dans cette ville.

J'ai donc porté plainte pour usurpation. J'ai fais parvenir au tribunal de police, un courrier recommandé indiquant que ce n'étais pas moi, avec preuves (dépôt de plainte, attestation de mon employeur...). J'ai également essayer de les joindre dès dizaines de fois pour savoir comment contester (car je n'ai reçu aucun formulaire avec l'avis). Je n'ai jamais réussi à avoir quelqu'un.

Le 2 mars j'ai été saisi sur mon compte bancaire du montant majoré de l'amende. Je n'ai reçu le courrier m'avertissant de cette saisie que plusieurs jours après la saisie. Encore une fois aucun interlocuteur mise à part la trésorerie qui m'indique qu'ils ne peuvent rien faire.

Vous remerciant par avance des conseils que vous pourrez me donner.